
Séance du mardi 10 décembre 2024

Date de la convocation : 03 décembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 41

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Dania KLEIN, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 5

Représentés : Jean-Marc ILIC représenté par Josiane BIGUINET, Gérard L'HUILLIER représenté par Patrick GROSS, Séverine MACINOT représentée par Mathilde DECHEPPE, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN, Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

Votants : 46

Excusés : Sylvine JOSSELIN, Françoise KLEIN, Christophe LANG, Raymond LECLERC

Absents : Didier CHASSEIGNE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_105 - Objet : Décision modificative n°1 - Budget SPANC

Date de transmission de l'acte: 12/12/2024
Date de reception de l'AR: 12/12/2024
055-200066140-DE_2024_105-DE
A G E D I

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget annexe SPANC par délibération DE_2024_031 du 11/04/2024 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe SPANC de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
10/12/2024	678	Autres charges exceptionnelles	10 619,07	10/12/2024	747	Subv. et participat° collectivités	10 619,07
Total Dépenses			10 619,07	Total Recettes			10 619,07

En effet, pour mémoire en 2023, le SPANC avait un excédent de la section d'investissement pour un montant de 27 836.20€. Cet excédent a été basculé à titre exceptionnel en section de fonctionnement permettant ainsi d'équilibrer la section de fonctionnement qui présentait alors un déficit. Toutefois, le SPANC ne disposait pas de réserve nécessaire au compte 1068 (17 217.13€). Il est donc nécessaire de créditer une charge exceptionnelle au 678 pour la différence soit 10 619.07€ et afin d'équilibrer le budget primitif modifié, il convient de créditer le compte 747-Participation du budget principal pour la même somme.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 proposée du budget annexe SPANC de l'exercice 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY